

APERÇU DU PROGRAMME ÉLECTORAL

UNION NATIONALE



Union Nationale
Plus fort chez nous!

Québec, Canada
Version — décembre 2024

Avant-Propos

Le partenariat est un élément essentiel de notre mouvement politique. Le nombre fait la force, c'est pourquoi nous informons et encourageons chacun à prendre position pour défendre ses idéaux.

À l'Union nationale, nous sommes là afin de sensibiliser les Québécois(es) aux vrais enjeux communs pour qu'ils demeurent une priorité. Notre succès dépend des cœurs, des esprits et des âmes de notre communauté.

Rejoignez-nous.

S'inscrire pour 11 \$ par année

« Les peuples n'ont jamais que le degré de liberté que leur audace conquiert sur la peur. »

- Stendhal



Note de lecture

Nous sommes à la croisée des chemins pour l’humanité et le Québec. Nous devons garder espoir en des jours meilleurs dans ce contexte géopolitique à la guerre mondiale. Si chaque peuple s’organise pour se rendre la vie meilleure chez eux, peut-être pourrons-nous nous en sortir paisiblement. En attendant, il nous faut nous rassembler et passer à l’action intelligemment puisque certaines forces sociales travaillent contre nous.

Cet aperçu du programme politique à venir de l’Union nationale fait suite à la dernière assemblée des membres de l’Union nationale tenue à Saint-Hyacinthe en juillet 2024 et à sa bonification devant être approuvée par les membres. Ce document est itératif et sera appelé à changer d’ici les élections de 2026. Il résume les positions et les actions promues de l’Union Nationale. Les avis et opinions des membres y sont intégrés selon nos possibilités et d’autres s’ajouteront au fil du temps. La direction du chef, M. Jonathan Blanchette, teinte aussi ce programme.

Ce programme politique est axé sur les solutions promues par l’Union nationale. Nous sommes en politique pour nous impliquer, pour apporter des solutions. Pour tous commentaires, questions, bonifications ou renseignements complémentaires, contactez :

Jonathan Blanchette, chef
450-888-5376
63A, avenue du Docteur-Bigué, Normétal, Québec, J0Z 3A0
union.nationale.jonathan86@gmail.com
www.union-nationale-quebec.net

Bonne lecture.

Table des matières

Mot du Chef	1
Notre mission : Vérité et Transparence	1
Vérité	1
Transparence	2
La politique saine relancée.....	3
1 Déclaration d’indépendance	4
2 Législatif.....	4
3 Système scolaire	6
4 Santé.....	8
5 Environnement	9
6 Mesures économiques.....	11
7 Directeur de la protection de la Jeunesse (DPJ)	13
8 Familles.....	13
9 Aînés.....	15
10 Accès à la propriété	15
11 Premières Nations autochtones.....	16
12 Géo-ingénierie	17
13 Administration publique	18
14 Infrastructures	18
15 Médias.....	19
16 Télécommunications.....	20
17 Immigration	20
18 Énergie.....	22
19 Régions	22
20 Français.....	23
21 Culture	23
22 Pauvreté et sans-abri	24
23 Sanctions	24
Conclusion.....	26
Annexe 1 — Charte de Munich (1971)	27
Annexe 2 — Points saillants — Loi antimafia.....	28

Mot du Chef

Notre mission : Vérité et Transparence

Nous sommes ravis d’être **présents** pour **vous**, d’être à l’écoute de **nos** valeurs et **nos** intérêts communs à **tous**. **Notre mission** est de nous représenter le mieux possible pour **qu’ensemble**, nous traversons tous les enjeux **communs et urgents**. **Plus que jamais**, nous devons reprendre notre **avenir** en main ! En étant plus fort **chez nous**. Nous recréerons une société **juste et verdoyante** dans laquelle, le mieux vivre-ensemble sera **en harmonie** avec le **vivant et l’environnement**.

Vérité

Pour une véritable équité sociale et financière pour tous. La frugalité est essentielle pour rebâtir notre écosystème économique et environnemental. En se basant sur les individus et les spécialistes qui œuvrent chaque jour sur le terrain.

L’Union nationale compte sur la participation active des individus qui ont à cœur de s’investir pour une nouvelle communauté de protection, de vision et de création, dans le but d’amener une nouvelle direction à la nation québécoise. En regroupant tous les individus désireux d’avoir une influence concrète et personnalisée sur les enjeux importants, nous augmenterons la diversité des solutions et des idées pour le peuple du Québec.



Transparence

C'est pourquoi nous mettons en œuvre un **VRAI** programme axé sur la **VÉRITÉ** et la **TRANSPARENCE**.

Ce qui laissera beaucoup plus de place aux **initiatives citoyennes** et à l'**opinion publique** pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises dans les domaines de la **vie sociale, des affaires et de l'environnement**.

Reprenons en main la **destinée du Québec** et travaillons tous **ensemble** pour ainsi **créer** cette opportunité dans le but d'un **monde meilleur** pour tous !
Merci de votre **confiance** et au plaisir de créer ce **monde meilleur** !

Jonathan Blanchette

Chef du Parti

La politique saine relancée

La politique est appelée à évoluer. Chaque époque connaît ses mouvements démocratiques importants. À l'Union nationale, nous créons un mouvement démocratique pour et par le peuple. Nous souhaitons porter au sein de la vie démocratique, les enjeux peu populaires actuels avec transparence, vérité et honnêteté. Par ailleurs, l'heure est à la reconstruction de la société québécoise, car autrement, nous disparaîtrons. Nous occupons la sphère politique pour rassembler tous les orphelins, ceux et celles apolitiques entre autres, car trop démoralisés ou déçus par l'actuelle scène politique.

Nous désirons créer un monde meilleur pour les générations futures. La société que nos parents et grands-parents ont construite est en décrépitude et des solutions existent pour relancer notre monde, dont la volonté politique. La problématique est systémique, la solution devra être systémique. L'aperçu du programme politique actuel propose nos solutions. En plus, il collige les préoccupations et bonifications des membres du parti.

Au sein du présent document itératif — actualisé périodiquement —, vous prendrez connaissance des actions, de nos solutions à mettre en place pour une évolution active de la société québécoise. Notamment, nos points de vue et propositions sur l'indépendance du Québec, l'éducation, la santé, l'environnement et l'économie y sont détaillés. Également, nos objectifs politiques en matière de familles, d'aînés, des télécommunications, des régions, de l'énergie et des médias sont présentés.

1 Déclaration d'indépendance

- 1.1 Faire une **déclaration d'indépendance** dans le but de nous autodéterminer dans tous nos aspects : social, économique, culturel, environnemental, immigration, etc., et d'avoir notre propre monnaie en la soutenant par la création de réserves d'or et la nationalisation de l'eau et de l'énergie sous toutes ses formes ;
- 1.2 **Adopter** une constitution d'État interne du Québec avec des clauses de rupture dont une mentionnerait que l'immigration est de juridiction exclusive du Québec, qui entrerait en vigueur après avoir été approuvée par référendum ;
- 1.3 **Désigner** dans cette constitution interne la « Province de Québec » comme l'État fédéré du Québec ;
- 1.4 **Intégrer** une citoyenneté québécoise dans cette constitution interne.

Objectifs — Déclaration d'indépendance : autodétermination, nationalisation et monnaie d'ici.

- **Reprendre** droit sur nos ressources ;
- **Garantir** la continuité du peuple ;
- **Fructifier** nos efforts.

2 Législatif

- 2.1 **Réinstaurer** une séparation nette du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire en prônant le retour d'institutions libres, transparentes et d'un retour du conseil législatif ;
- 2.2 **Ajouter** pour tout individu moral ou en position d'autorité publique un serment d'allégeance envers le peuple québécois et abolir l'ancien serment d'allégeance qui reconnaît l'autorité constituée ;
- 2.3 **Proposer** la mise en place d'un organisme à but non lucratif spécialisé ayant pour objectif de veiller à l'équité fiscale et de contrer l'évasion fiscale ;

- 2.4 **Augmenter** les responsabilités envers les bévues administratives engendrant des conséquences aux contribuables ;
- 2.5 **Assurer** la transparence des diverses institutions publiques (exemple : tel que le Protecteur du Citoyen) ;
- 2.6 **Obliger** durant son mandat, le politicien à se défaire de tous ses investissements sur les marchés financiers mondiaux, ainsi que tous ses portefeuilles de placements afin d'éviter les conflits d'intérêts ;
- 2.7 **Assurer** une imputabilité aux députés, aux ministres et aux sous-ministres de toute décision qui irait à l'encontre des intérêts du peuple québécois ;
- 2.8 **S'engager** à promouvoir activement le respect de la loi à l'égard de tout élu ou tout être humain en autorité, telle que des juges, avocats, policiers, politiciens ou des personnes morales ;
- 2.9 **Accroître** la supervision de la gestion des dépenses des élus et des fonctionnaires ;
- 2.10 **Autoriser** la présidence de la chambre de l'Assemblée nationale à exiger des réponses aux questions posées ;
- 2.11 **Rendre** illégal le lobbying 4 ans avant et après l'occupation d'un rôle d'élu sous peine de sanctions ou d'emprisonnement ;
- 2.12 **Proposer** la sélection des ministres qualifiés en leur fonction au peuple par référendum ;
- 2.13 **Examiner** la possibilité d'adopter une loi-cadre sur la natalité au Québec ;
- 2.14 **Suggérer** au peuple d'élire les juges, les chefs de polices et le (la) procureur(e) général(e) dans l'objectif d'une séparation nette entre le gouvernement et la justice ;
- 2.15 **Introduire** une loi antimafia ([Annexe 2](#)) ;
- 2.16 **Soumettre** les nouveaux projets de loi à une protestation après le dépôt d'une pétition de plus de 50 000 signatures vérifiées ;

- 2.17 **Étudier** la possibilité d’adopter une Loi sur le retour de la diaspora canadienne-française au Québec, qui est de 33 millions de francophones dans les Amériques ;
- 2.18 **Tenir** débat de contestation pour tous nouveaux projets de loi suite à une pétition de plus de 100 000 signatures ;
- 2.19 **Améliorer** le processus d’appels d’offres public par l’expertise publique interne et la normalisation de celui-ci au sein de l’État ; en limitant dans l’entente initiale les dépassements de coûts possibles ;
- 2.20 **Empêcher** tout élu de siéger à des conseils d’administration 4 ans avant et après son mandat public afin d’éviter les conflits d’intérêts ;
- 2.21 **Renforcer** la loi pour la protection des lanceurs d’alertes ;
- 2.22 **Remplacer** les syndicats par un organisme à but non lucratif spécialisé, en droit du travail œuvrant uniquement pour les employés.

Objectifs — Législatif : honnêteté, intégrité et transparence.

- **Redonner** confiance à la population au système juridique, législatif et exécutif ;
- **Abaisser** le niveau d’injustice ;
- **Augmenter** l’imputabilité des élu(e)s.

3 Système scolaire

- 3.1 **Ajouter** des cours sur la Charte des Droits et Libertés, le Code civil et les droits de l’homme ;
- 3.2 **Promouvoir** le sport intérieur et extérieur ;
- 3.3 **Faciliter** et élargir l’accès à divers programmes manuels, sportifs, professionnels et artistiques afin d’accroître leurs champs de compétences et les aider à découvrir leurs forces ;
- 3.4 **Favoriser** l’échange de culture des Premières Nations avec celle du peuple québécois, en partenariat avec le milieu scolaire, dans l’esprit d’une réconciliation afin de faire perdurer et prospérer celles-ci inclusivement ;

- 3.5 **Offrir** des cours sur l’horticulture et le jardinage pour favoriser l’autonomie alimentaire et une meilleure santé générale, ce qui réduit les coûts des soins par habitant ; tout en augmentant l’espérance de vie des Québécois(es) ;
- 3.6 **Introduire** des cours d’identification des végétaux et des semences principales du territoire québécois dans le cursus scolaire afin de contribuer à la préservation de la flore pour les générations futures ;
- 3.7 **Favoriser** un enseignement axé sur la coopération et l’entraide étudiante ;
- 3.8 **Proposer** aux étudiants des cours sur le fonctionnement des nutriments et leurs rôles essentiels dans un corps humain sans carence ;
- 3.9 **Créer** un programme ayant pour objectif d’impliquer tous les niveaux du système scolaire, du plus petit au plus grand, à la restauration des milieux naturels du Québec, de protéger la faune et d’appuyer la flore afin d’aider l’environnement à redevenir sain pour les Québécois(es) ;
- 3.10 **Ajouter** un cours d’introduction aux finances personnelles incluant le budget, l’imposition, les outils fiscaux personnels et plus ;
- 3.11 **Dispenser** des cours d’introduction à la mécanique au cursus scolaire ;
- 3.12 **Fonder** un programme étudiant d’entraide pour les aînés dans le but de partager les connaissances tout en rappelant l’importance de s’occuper des gens vulnérables pour les générations suivantes ;
- 3.13 **Soutenir** des stages en agriculture et dans les métiers artisans pour transférer les savoir-faire et conserver la culture québécoise ;
- 3.14 **Rémunérer** tous les stages étudiants à leur juste valeur.
- 3.15 **Soutenir** les parents dispensant l’école à la maison par divers programmes et mesures dont la participation des enfants étudiant à la maison aux activités parascolaires de leur secteur.

Objectifs — Système scolaire : autonomie, accessibilité et unicité.

- **Améliorer** la connaissance des outils législatifs ;
- **Apporter** un aspect pratique à l’apprentissage ;

- **Transmettre** les savoir-faire et les savoir-être.

4 Santé

- 4.1 **Accroître** de 25 % le salaire des infirmiers et des préposés aux bénéficiaires du système public pour le niveler au salaire du secteur privé ;
- 4.2 **S’entretenir** avec le secteur privé pour établir une entente afin de rattraper les retards accumulés dans le dépistage et les chirurgies ;
- 4.3 **Suggérer** des alternatives naturelles, nutritionnelles et des exercices physiques en prévention et traitement, notamment afin de remplacer les médicaments chimiques, pour ainsi diminuer notre dépendance collective à ces divers médicaments dans le but d’économiser tout en améliorant l’efficacité des soins de longue durée ;
- 4.4 **Favoriser** le maintien des soins à domicile par des primes bonifiées aux aidants naturels ainsi qu’au personnel de la santé ;
- 4.5 **Suggérer** aux Québécois(es), la création d’une pharmacie publique qui sera gérée par une société d’État ayant un mandat complètement indépendant, en étroite collaboration avec les Universités Publiques du Québec et tous les milieux de soins de santé publics dans une transparence complète. Le coût des médicaments en sera réduit, tout en garantissant la qualité et la quantité disponible pour et par le peuple québécois ;
- 4.6 **Créer** un organisme indépendant à but non lucratif, travaillant de concert avec les Universités du Québec et l’Institut Nationale de la Santé publique du Québec (INSPQ) afin d’analyser la validité de tout médicament, tout produit alimentaire ou tout autre produit chimique qui seraient consommés ou utilisés par les Québécois(es) et créer une base de données conséquentes accessibles à tous ;

- 4.7 **Décentraliser** l'administration des hôpitaux en la confiant à un comité de vote afin de communiquer avec le personnel sur le plancher pour les besoins spécifiques par principe de délégation ;
- 4.8 **Améliorer** l'analyse effectuée lors du triage pour économiser les ressources médicales (traitements, spécialistes, personnel) ;
- 4.9 **Proposer** un programme public d'accès aux soins psychologiques pour améliorer les délais de suivis ;
- 4.10 **Mettre en place** un programme dentaire général pour tous ;
- 4.11 **Introduire** un service de 15 heures par semaine dans le système public de tous les professionnels après leur diplomation pour une période de 5 ans, à des conditions de travail viables ;
- 4.12 **Lancer** une Commission d'enquête publique et bienveillante sur la psychiatrie du Québec (CEBPQ) ayant M. Mathieu Bellahsen, psychiatre français, comme président ;
- 4.13 **Débuter** un projet pilote en vue d'un réseau de centres de ressourcement social du Québec (RCSRQ) en milieu naturel, en collaboration avec les humains et organismes existants ;
- 4.14 **Annuler** toutes bourses d'études aux médecins choisissant de travailler au privé après leurs études ;
- 4.15 **Organiser** tous les transports non-urgents de patients stables et en sécurité avec des taxis et Uber ;
- 4.16 **Structurer** un registre des gens décédés par manque de soins, par mauvais traitements ou par erreur médicale.

Objectifs — Santé : proximité, douceur et autodistribution.

- **Assurer** le rattrapage du retard salarial du secteur public de la santé ;
- **Augmenter** l'accès aux soins de santé naturels ;
- **Décentraliser** la prise de décisions au sein du système de santé.

5 Environnement

- 5.1 **Inciter** les entreprises à l’internalisation de coûts environnementaux de leurs produits ;
- 5.2 **Résoudre** l’obsolescence programmée en légiférant contre, en incitant les entreprises à rompre avec cette pratique et en sensibilisant la population à ce phénomène ;
- 5.3 **Autoriser** les alternatives de construction écologique sur tout le territoire québécois, notamment en région ;
- 5.4 **Valoriser** l’émergence de toits verts, de la récupération d’eau de pluie, des jardins locaux, de l’ajout de microforêts urbaines et de forêts nourricières ;
- 5.5 **Encourager** les municipalités à planter des arbres fruitiers, des plants de petits fruits sauvages, comme des fraises, des bleuets, etc., dans les parcs et les endroits communs pour favoriser la biodiversité et les pollinisateurs par le biais d’une politique d’agriculture urbaine du Québec (PAUQ) ;
- 5.6 **Orchestrer** un retour à l’agriculture sans produit chimique, en favorisant, en particulier, la permaculture ;
- 5.7 **Résoudre** le problème de l’érosion des sols ;
- 5.8 **Créer** des programmes de restauration de la faune, de la flore, des écosystèmes, des milieux naturels, des milieux humides et marécageux, de la biodiversité et de nos berges avec la participation active des gens d’affaires et des employés du secteur public ;
- 5.9 **Favoriser** la biodiversité en créant un programme pour aider les insectes pollinisateurs ;
- 5.10 **Suggérer** aux Québécois(es) d’augmenter le nombre d’inspecteurs et d’enquêteurs environnementaux, en plus de faire pression sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour qu’il poursuive en justice les entreprises récidivistes ;
- 5.11 **Lancer** une étude en collaboration avec les Universités publiques du Québec sur les champignons et leur capacité à décontaminer les métaux lourds à la fois de l’air, de l’eau, du sol et du corps humain ;

- 5.12 **Mettre** en place un comité de surveillance environnementale avec le milieu scolaire et universitaire afin de garantir la transparence la plus complète et ainsi regagner la confiance de chaque citoyen envers les compagnies et ses représentants ;
- 5.13 **Inciter** les gens à peindre leur toiture d'une couleur claire afin de réduire l'absorption de la chaleur et les [îlots de chaleur](#) des centres urbains ;
- 5.14 **Démocratiser** la [phytoremédiation](#) au sein de la société québécoise et de ses parties prenantes ;
- 5.15 **Accroître** l'autonomie alimentaire sur tout le territoire du Québec pour mitiger la dépendance aux marchés internationaux.

Objectifs — Environnement : frugalité, prospérité et initiative.

- **Développer** le Québec selon les préceptes environnementaux ;
- **Organiser** une autonomie alimentaire ;
- **Assumer** la volonté politique pour les pratiques environnementales.

6 Mesures économiques

- 6.1 **Rétablir** l'équilibre budgétaire sans endettement ni recours à la dette et promouvoir l'argent de la Banque du Canada sans intérêt comme la loi est écrite ;
- 6.2 **Instaurer** un droit de commerce libre anti-monopole ;
- 6.3 **Indexer** le salaire minimum graduellement à 19,25 \$ par heure ;
- 6.4 **Promouvoir** un travail et un salaire équitables dans tous les domaines d'activités, que ce soit privé ou public, dans tous les établissements du Québec ;
- 6.5 **Établir** une cotisation sociale de 1 à 2 % proportionnelle au profit net et la redistribuer à la localité et à l'échelle d'affaires de l'entreprise ;
- 6.6 **Instituer** des bons de nourriture, de premières nécessités ou coupons d'épicerie pour les gens à faible revenu ;
- 6.7 **Créer** un nouveau barème d'imposition entre 2 à 5 % pour les individus gagnant plus de 3,6 millions de dollars brut ;

- 6.8 **Augmenter** les redevances sur l'électricité, l'eau, les forêts et nos minéraux des grandes entreprises énergivores ;
- 6.9 **Cesser** de financer les oligopoles ;
- 6.10 **Instaurer** un VRAI principe de pollueurs-payeurs ;
- 6.11 **Ajuster** la prime invalidité versée aux êtres vivants handicapés, aux malades diagnostiqués et aux gens à mobilité réduite pour s'assurer qu'elles vivent au-dessus du seuil de pauvreté ;
- 6.12 **S'assurer** de fournir à tous les Québécois(es) à faible revenu, une ligne terrestre et une connexion internet à débit raisonnable ;
- 6.13 **Instituer** un programme d'épargne logement dans lequel le gouvernement vient bonifier les épargnes des familles faisant l'acquisition d'une première maison ;
- 6.14 **Former** un partenariat commercial avec les autochtones ;
- 6.15 **Établir** un plan stratégique de développement économique pour favoriser les familles dans différents milieux ;
- 6.16 **Diminuer** la taxation et les impôts des particuliers afin de réduire la charge fiscale du peuple ;
- 6.17 **Introduire** de nouveaux indices d'évaluation économique comme celle du bien-être de la population ;
- 6.18 **Légaliser** le chanvre et remplacer certains produits par le chanvre ;
- 6.19 **Nationaliser** l'eau et l'électricité ;
- 6.20 **Garantir** l'accès à l'argent comptant ;
- 6.21 **Inciter** les banques à préserver les points d'accès et de services à la population ;
- 6.22 **Rembourser** toutes les contraventions dues aux mesures sanitaires du COVID-19 dont celles pour non port du masque et non-respect du couvre-feu ;
- 6.23 **Augmenter** le montant accordé aux proches aidants.

Objectifs — Mesures économiques : richesse, émancipation et essor.

- **Relancer** l'économie du Québec et améliorer sa mesure ;

- **Bonifier** les entrées d'argent dans les coffres de l'État ;
- **Réduire** le fardeau fiscal des individus.

7 Directeur de la protection de la Jeunesse (DPJ)

- 7.1 **Abroger** l'article 35 de la LPJ ;
- 7.2 **Créer** une formation obligatoire pour tout intervenant de tout milieu de vie de l'enfant (mettre en valeur les principes déontologiques et éthiques, des principes moraux et des sanctions pour tout manquement) ;
- 7.3 **Organiser** un comité de révision en dehors des pouvoirs de la DPJ, constitué de parents avec l'aide des experts de leur choix ;
- 7.4 **Offrir** un programme de soutien pour la dépression post-partum ou post-traumatique et outiller les conjoints ;
- 7.5 **Garder**, lorsque possible, l'enfant dans son milieu de vie et sortir le parent pour lui offrir l'aide appropriée.

Objectifs — DPJ : imputabilité, révision et réforme.

- **Assurer** la synthèse au sein de la DPJ ;
- **Améliorer** le cadre et le processus ;
- **Prioriser** l'hygiène de vie avant la médication des usagers.

8 Familles

- 8.1 **Rémunérer** d'un salaire universel, les mères ou les pères souhaitant rester à la maison jusqu'à ce que l'enfant commence l'école ;
- 8.2 **Concevoir** un programme pour rémunérer les grands-parents au lieu des garderies.

Objectifs — Familles : pérennité, inaliénabilité et renfort.



APERÇU – PROGRAMME ÉLECTORAL – UNION NATIONALE

- **Accroître** le temps disponible pour la famille ;
- **Favoriser** la conciliation famille-travail ;
- **Protéger** la primauté parentale.

9 Aînés

- 9.1 **Indexer** annuellement le revenu garanti disponible de nos aînés pour le maintenir au-dessus du seuil annuel de pauvreté ;
- 9.2 **Créer** un programme d'entraide aux aîné(es) pour une transmission des connaissances dans les milieux scolaires en valorisant l'expérience acquise par nos aînés ;
- 9.3 **Favoriser** une vie physiquement et socialement active ;
- 9.4 **Appliquer** une exemption d'impôts après 60 ans ;
- 9.5 **Exempter** d'impôts les 65 ans et plus à la retraite, continuant de travailler à temps partiel, et ce, sans diminuer les rentes de fonds de pension versées et les investissements privés ;
- 9.6 **Mettre sur pied** un programme d'habitation multigénérationnelle pour les familles, les proches aidants et les individus à mobilité réduite.

Objectifs — Aînés : dignité, entraide et possibilités.

- **Stimuler** l'autonomie financière des aînés ;
- **Apporter** une vie sociale active aux aînés ;
- **Valoriser** les savoirs des aînés.

10 Accès à la propriété

- 10.1 **Constituer** des prêts hypothécaires sans intérêt pour tous, ce qui signifie un contrat d'une valeur déterminée à la base dont les paiements ne pourront changer du début des paiements jusqu'au dernier ;
- 10.2 **Mettre en place** un système de retenues à la source volontaire ;
- 10.3 **Bonifier** le programme par la mise de fonds ;
- 10.4 **Bonifier** chaque tranche de 1000 \$ jusqu'à 5000 \$ par an ;
- 10.5 **Offrir** le programme uniquement aux familles et aux foyers désirant se procurer une première propriété ;
- 10.6 **Dédier** cette somme uniquement à l'achat de cette première maison ;

- 10.7 **Voir** à la création d'un partenariat provincial et fédéral dans le but de favoriser l'accès à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les familles composées au moins d'un enfant ou plus.

Objectifs — Accès à la propriété : stabilité, prévisibilité et simplicité.

- **Favoriser** l'accès à une première propriété ;
- **Contribuer** à l'accroissement des naissances ;
- **Soutenir** la vitalité financière des familles.

11 Premières Nations autochtones

- 11.1 **Faire** une loi contenant une clause dérogatoire basée sur la reconnaissance de la dignité de l'être humain pour apporter de l'électricité et de l'eau potable courante aux différentes tribus ou peuples autochtones ;
- 11.2 **Proposer** une représentation citoyenne autochtone des peuples et non des chefs de tribu pour entendre la voix de tous et ainsi rétablir la transparence entre les nations et leurs chefs ;
- 11.3 **Créer** un programme avec la participation du savoir ancestral et le ministère de la Faune et de la Flore pour restaurer la faune et la flore indigènes et endémiques des différents milieux ;
- 11.4 **Instaurer** des cours de langue autochtone (notamment à Val-d'Or, pour les tribus autour de Sept-Îles et les Innus).

Objectifs — Premières nations autochtones : concordance, partage et symbiose.

- **Dynamiser** la relation entre les Premières Nations et le Québec ;
- **Enrichir** l'échange des connaissances ;
- **Fournir** l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

12 Géo-ingénierie

- 12.1 **Déclassifier** tous les documents et ententes concernant la géo-ingénierie et la provocation artificielle de la pluie ;
- 12.2 **Décréter** un moratoire pour l'arrêt total et immédiat sur tout le territoire québécois sous peine d'emprisonnement pour écocide et empoisonnement ;
- 12.3 **Réviser** les lois de provocation artificielle de la pluie ([P-43](#)) et la réglementation concordante ([P-43, r.1](#)) ;
- 12.4 **Annuler** tous les accords et les permissions existants concernant la géo-ingénierie ;
- 12.5 **Réglementer** sur l'utilisation de la géo-ingénierie en cas exceptionnels bénéfiques, dont les sécheresses extrêmes et les feux de forêt ;
- 12.6 **Tenir** une commission d'enquête parlementaire appuyée de l'échantillonnage du territoire de l'État ;
- 12.7 **Impliquer** la sphère médicale dans la détection des métaux lourds induits par la géo-ingénierie chez les populations contaminées ;
- 12.8 **Assurer** l'indépendance des laboratoires médicaux lors de l'analyse volontaire des échantillonnages et de recensements ;
- 12.9 **Coordonner** un processus volontaire d'analyse de sang pour la détection des métaux lourds dont l'aluminium afin de déceler une corrélation cause à effet dû à la géo-ingénierie.

Objectifs — Géo-ingénierie : arrêt, information et rajustement.

- **Mettre** fin au tabou et faire la lumière sur la question ;
- **Évaluer** l'ampleur de la contamination sur l'ensemble du territoire ;
- **Interdire** formellement cette pratique sauf pour les cas d'exception.

13 Administration publique

- 13.1 **Statuer** à savoir que toute formation politique reconnue par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) reçoive les mêmes privilèges au niveau des tribunes médiatiques, en financement et en allocations, et cela, en tout temps ;
- 13.2 **Remplacer**, en temps d'élection, les partis politiques par des candidats proposant les idées de leur circonscription pour une meilleure représentation et des échanges d'idées non partisans sur la place publique ;
- 13.3 **Changer** le mode de scrutin actuel pour la proportionnelle à un tour avec choix préférentiel et régionalisé, aux élus choisis et désignés par les communautés territoriales ;
- 13.4 **Introduire** la destitution d'un gouvernement et le déclenchement d'une élection suite à une pétition de 500 000 signatures vérifiées et plus ;
- 13.5 **Constituer** la Force de cohésion sociale du Québec (FCSQ) pour la cohésion sociale en cas d'invasion et l'intervention en cas de sinistres naturels.

Objectifs — Administration publique : déférence, service et synergie.

- **Responsabiliser** à l'engagement politique ;
- **Outils** l'implication active ;
- **Renouer** l'équité entre toutes les formations politiques.

14 Infrastructures

- 14.1 **Construire** un pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, soit d'une montagne à l'autre, afin que celui-ci soit assez haut pour faciliter l'accès ;
- 14.2 **Édifier** des passages fauniques selon les différents concepts existants aux endroits stratégiques du réseau autoroutier et routier québécois ;

- 14.3 **Actualiser** le [Code de construction du Québec](#) en Code de construction durable du Québec sur un horizon de 5 ans ;
- 14.4 **Construire** un 3^e lien multimodal, interconnecté, avant-gardiste et visionnaire entre Québec et Lévis en considération des avis des spécialistes consultés et des exemples internationaux existants ;
- 14.5 **Revitaliser** les aires d'arrêt pour camionneurs partout au Québec ;
- 14.6 **Bâtir** une aire d'arrêt pour camionneurs de grande superficie centrale au réseau routier du Québec (Exemple Saint-Bernard de Lacolle) ;
- 14.7 **Garantir** l'accès au métro aux gens à mobilité réduite, dont par des ascenseurs.

Objectifs — Infrastructures : créativité, vision et dynamisme.

- **Dynamiser** le territoire ;
- **Gestion** saine et durable ;
- **Rehausser** nos infrastructures.

15 Médias

- 15.1 **S'engager** davantage à ouvrir des débats transparents, loyaux et impartiaux ;
- 15.2 **Créer** une tribune publique indépendante pour faciliter les échanges d'idées polarisantes sur les grands enjeux de notre société ;
- 15.3 **Suggérer** aux Québécois(es) d'instaurer la Charte de Munich ([Annexe 1](#)) en plus de remettre la responsabilité professionnelle l'action de propager dans un média officiel, une information fausse ou inexacte.

Objectifs — Médias : ouverture, débat et enquête.

- **Élargir** la présence d'opinions divergentes ;
- **Susciter** la profondeur de l'information ;
- **Accentuer** l'indéfectibilité aux devoirs journalistiques.

16 Télécommunications

- 16.1 **Stimuler** l'utilisation des longueurs d'ondes naturelles dans les technologies sans-fil ;
- 16.2 **Remplacer** les ondes pulsées par les ondes continues ;
- 16.3 **Encourager** la fibre optique et les branchements filaires dans toutes les sphères de la société québécoise ;
- 16.4 **Réduire** au maximum l'utilisation du sans-fil dans les écoles et les milieux de soins de santé en remplaçant cette technologie par le branchement filaire ;
- 16.5 **Financer** une étude indépendante des industries pour établir un minimum sécuritaire d'exposition des ovules, des fœtus et des femmes enceintes ;
- 16.6 **Se fier** à la documentation internationale en matière de champs électromagnétiques. ([référence](#))

Objectifs — Télécommunications : sensibilisation, amélioration et précaution.

- **Sensibiliser** à l'électrosensibilité liée à l'utilisation des champs électromagnétique et électrique ;
- **Prioriser** l'innovation et la recherche de traitements à la source de cette condition médicale ;
- **Limiter** la puissance d'émission légale sur le territoire par principe de précaution jusqu'à la fin de l'étude indépendante.

17 Immigration

- 17.1 **Favoriser** la sélection des immigrants en accord entre le Québec et le Canada, non seulement unilatéralement, dans l'optique que le Québec peut sélectionner les immigrants qui correspondent à sa langue et à sa culture ;

- 17.2 **Appuyer** le [Plan d'orientation stratégique du MIFI pour 2023-2027](#), notamment l'intention de ce ministère de permettre aux nouveaux immigrants d'être mieux répartis sur tout le territoire québécois au lieu d'être concentré à plus ou moins 66 % dans la région de Montréal ;
- 17.3 **Adopter** une Loi-cadre sur la convergence culturelle comme le proposent les auteurs Guillaume Rousseau et François Côté ;
- 17.4 **Envoyer** un avis de 6 mois au gouvernement fédéral en vertu de l'article 33 de l'entente sur l'Immigration de 1991 dont les objectifs seraient les suivants : modifier l'Entente de 1991 pour que tous les immigrants temporaires reçoivent l'approbation du Québec par un certificat d'acceptation en abolissant l'article 20 et modifier les articles 22 a) et 22 b) en conséquence et, à défaut, examiner la possibilité de mettre un terme à l'entente en s'adressant aux tribunaux ;
- 17.5 **Dénoncer** publiquement le gouvernement fédéral pour sa gestion illégale du chemin Roxham et prendre toute mesure, y compris par des procédures judiciaires appropriées ;
- 17.6 **Émettre** des certificats d'une « citoyenneté d'honneur » québécoise aux immigrants respectueux de la langue, de l'équité homme-femme, de la laïcité ou s'étant distingués en faveur de l'intégration des immigrants, particulièrement dans les régions ;
- 17.7 **Réviser** et **renforcer** toutes les conditions pour l'émission des certificats de sélection (les CSQ) et d'acceptation (les CAQ).

Objectifs — Immigration : accueil, hospitalité et intégration.

- **Respecter** la limite de notre capacité d'accueil ;
- **Solidifier** le lien culturel entre les habitants ;
- **Reprendre** une pleine autorité sur l'immigration.

18 Énergie

- 18.1 **Veiller** à l'équilibre par la diversification de la consommation énergétique du Québec ;
- 18.2 **Renforcer** les mesures d'isolation et de préservation d'énergie notamment auprès des propriétaires selon le précepte que la meilleure énergie est celle que nous ne produisons pas ;
- 18.3 **Développer** la filière de biométhane dans les grands centres urbains, dont Montréal.

Objectifs — Énergie : valorisation, enrichissement et nationalisation.

- **Équilibrer** l'utilisation des énergies par la diversification de celles-ci ;
- **Économiser** l'énergie déjà produite ;
- **Valoriser** la nationalisation de nos ressources.

19 Régions

- 19.1 **Revitaliser** les régions par le programme d'accès à la propriété et par un crédit d'impôt équivalent à la taxe municipale de la première année ;
- 19.2 **Soutenir** les milieux ruraux stratégiques par la promotion de l'autosuffisance nationale ;
- 19.3 **Encourager** l'occupation des terres en friche laissées à l'abandon, pour divers usages.

Objectifs — Régions : vitalité, croissance et aisance.

- **Développer** les régions ;
- **Revigorer** l'occupation du territoire ;
- **Mettre** en valeur notre terroir.

20 Français

- 20.1 **Statuer** que le Québec est le berceau du fait français en Amérique du Nord qui représente une richesse linguistique ;
- 20.2 **Rendre** la Ville de Québec, la capitale de la francophonie des Amériques ;
- 20.3 **Promouvoir** le français, donner le goût de cette langue aux nouveaux arrivants et renverser la tendance au déclin du français ;
- 20.4 **Assurer** le rayonnement de la langue française sur l'ensemble du territoire québécois par la culture ;
- 20.5 **Rehausser** le niveau du français des Québécois ;
- 20.6 **Préserver** le fait français à Montréal et ses banlieues ;
- 20.7 **Renforcer** l'affichage francophone ;
- 20.8 **Traduire** en français tout texte de loi et donner à cette traduction la pleine force de loi ([référence](#)).

Objectifs — Français : défense, popularisation et complicité.

- **Déclarer** Québec, capitale de la francophonie des Amériques ;
- **Officialiser** les lois en français ;
- **Encourager** l'usage du français au Québec.

21 Culture

- 21.1 **Instaurer** une charte pour la création de programmes clairs, concis et définis sur la culture québécoise d'origine, dans tous les milieux scolaires et professionnels, dans l'objectif de protéger et de faire prospérer la culture des Québécois(es) spécifiquement auprès des jeunes ;
- 21.2 **Bonifier** les programmes artistiques francophones québécois existants tels que les conseils de la culture pour favoriser la création, la diffusion et le partage de la culture québécoise ;

- 21.3 **Encourager** directement les arts de la scène, la musique et le cinéma québécois afin de les faire briller ;
- 21.4 **Vitaliser** la traduction québécoise des œuvres culturelles étrangères ;
- 21.5 **Susciter** l’enracinement des jeunes dans la culture québécoise.

Objectifs — Culture : affirmation, promotion et émancipation.

- **Faire** rayonner la culture québécoise ici et à l’international ;
- **Pérenniser** la culture québécoise ;
- **Affermir** nos racines.

22 Pauvreté et sans-abri

- 22.1 **Abolir** et interdire tous les mobiliers anti-sans-abri au Québec ;
- 22.2 **Ouvrir** des kiosques « donner et prenez » aux endroits stratégiques pour aider à assurer le besoin de se vêtir aux plus démunis ;
- 22.3 **Légiférer** au niveau national pour l’application de la politique « le [logement d’abord](#) » comme actuellement dans les pays scandinaves ;
- 22.4 **Indexer** l’aide de dernier recours à un montant réaliste selon l’inflation, le coût de la vie et l’indice du prix à la consommation.

Objectifs — Pauvreté et sans-abri : soutien, humanisme et compassion.

- **Assurer** la dignité aux sans domicile fixe ;
- **Sortir** les sans-abris de la rue ;
- **Contrer** les symptômes et s’attaquer aux sources.

23 Sanctions

- 23.1 **Appliquer** les sanctions suivantes aux fonctionnaires publiques, aux forces de l’ordre, aux avocats, à la magistrature et aux politiciens délinquants incluant les ministres et le premier ministre :



APERÇU – PROGRAMME ÉLECTORAL – UNION NATIONALE

- 1er** Avertissement sera une amende de 50 000 \$;
- 2e** Avertissement sera une suspension temporaire de ses fonctions, en plus d'une amende de 500 000 \$;
- 3e** Avertissement sera un congédiement avec possibilité d'accusation criminelle.

Objectifs — Sanctions : dissuasion, confiance et droiture.

- **Rétablir** la confiance du public en les instances ;
- **Mettre** en place des mesures dissuasives ;
- **Hausser** la vertu des servants publics.

Conclusion

Voilà, la table est dressée par ce court projet de programme concernant les ambitions politiques à ce jour de l'Union nationale pour le Québec de demain. Autant en matière d'éducation, que de santé, d'environnement, d'économie, entre autres, les mesures sont audacieuses et rétablissent certains acquis perdus du passé. À terme, elles façonneront un meilleur vivre-ensemble essentiel à la stabilité d'un pays.

Cet aperçu du programme politique sera appelé à s'améliorer, à se détailler de fil en aiguille. Le chiffrage des mesures, les images et la précision des actions s'ajouteront. Nous sommes au début de l'Union nationale et nous souhaitons rassembler la population du Québec sous une autre égide que les partis politiques actuels.

L'avenir sera fait d'imprévus, de bons coups, de moins bons coups, de situations complexes se solutionnant avec du temps, de la sécurité, de l'espace, de la disponibilité et de la créativité. La vie n'est pas facile — elle est — et celui qui n'ose pas a perdu d'avance, alors : osons ! Une chose est certaine : nous ferons de notre mieux, à l'Union nationale afin de transmettre une vie meilleure que nous avons connue à celles et ceux qui nous suivent. Voudrez-vous être de la partie, y amener votre grain de sel et l'épaule à la roue ? Au plaisir de vous voir sur le terrain en moment opportun !

Annexe 1 — Charte de Munich (1971)

Déclaration des devoirs et des droits des journalistes Préambule

Les droits à l'information, à la libre expression et à la critique, sont des libertés fondamentales de tout être humain. La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Déclaration des devoirs

Les devoirs essentiels du journaliste, dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements, sont :

1. **Respecter** la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître ;
2. **Défendre** la liberté de l'information, du commentaire et de la critique ;
3. **Publier** seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents ;
4. **Ne pas** user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ;
5. **S'obliger** à respecter la vie privée des humains ;
6. **Rectifier** toute information publiée qui se révèle inexacte ;
7. **Garder** le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement ;
8. **S'interdire** le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement, ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information ;
9. **Ne jamais** confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs
10. **Refuser** toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction. Tout journaliste digne de ce nom se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus ; reconnaissant le droit en vigueur dans chaque pays, le journaliste n'accepte, en matière d'honneur professionnel, que la juridiction de ses pairs, à l'exclusion de toute ingérence gouvernementale ou autre.

Annexe 2 — Points saillants — Loi antimafia

La loi antimafia est un outil existant dans plusieurs pays du monde aidant à la lutte contre les mafias. L’instauration d’une telle loi au Québec outillera les forces de l’ordre à diminuer la criminalité au pays.

- **Créer** une agence de gestion des biens saisis ;
- **Introduire** un code de lois antimafia pour regrouper tous les textes appliqués dans la lutte contre la criminalité organisée ;
- **Mettre** sur pied une carte évolutive des réseaux de clans criminels ;
- **Organiser** une liste noire des entreprises soupçonnées d’être liées à la mafia ;
- **Insérer** deux nouveaux concepts dans la loi : l’association mafieuse et la concurrence illégale ;
- **Assainir** le processus d’octroi de concessions de travaux publics à la suite d’appels d’offres et de limiter la sous-traitance ;
- **Mobiliser** les ressources pour créer une telle loi ;
- **S’inspirer** des lois antimafias internationales. ([référence](#))